

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
26 02 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
22 02 2024

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M FASSETT Jérôme, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12
Excusés : 1

EXCUSES : Mme CALINON Séverine (donne pouvoir à M DAVID Franck), M THIEBAUT Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 04-24 PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2020 2024

Préambule :

Les statuts du syndicat prévoient l'approbation d'un programme pluriannuel d'investissement préalablement au vote du budget. Ce programme construit lors de la période de préfiguration à la prise de compétence par le syndicat, s'appuie d'une part sur les aides financières mobilisables et/ou d'ores et déjà contractualisées auprès de l'Agence de l'Eau, et d'autre part sur des niveaux de cotisations stables sur l'ensemble de la période de mise en œuvre. Le PPI 2020-2024 a été approuvé par délibérations successives du comité syndical en date du 17 février 2020, 15 février 2021, du 14 février 2022 et du 6 mars 2023.

Il couvrait la réalisation de 22 opérations sur l'ensemble du périmètre d'intervention du syndicat, pour un montant total initial estimé à 4,38 M€ dépenses (3,1 M€ de recettes prévisionnelles). Depuis 2020, le SMDL a déjà réalisé pour **1 366 678 € de travaux** et perçu **991 315 € de recettes**.

Etat d'avancement des réalisations :

En 2023, le syndicat a poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement avec la finalisation des études de maîtrise d'œuvre, le lancement d'études et la réalisation de travaux.

Le niveau de dépense sur le PPI en 2023 a été de 656 694 €, portant les dépenses à 2 023 372 € depuis 2020 sur le PPI.

Conformément au ROB approuvé par le comité syndical en date du 11 décembre 2023, il convient de mettre à jour le PPI 2020-2024 en adéquation avec les prévisionnels de réalisation sur l'année 2024 afin de pouvoir construire un nouveau PPI 2025-2030 conforme aux recettes mobilisables sur la future période (12ème programme Agence de l'Eau, convention de transfert des digues domaniales garantissant un taux de subvention de 80%).

Ainsi, **la poursuite de la mise en œuvre du PPI** devra prioritairement se concentrer sur les engagements contractuels avec l'Agence de l'Eau (convention d'aide en cours et contrat de bassin Loue), et la poursuite ou lancement des études qui préfigureront le programme de travaux du PPI 2025-2030.

De plus, il convient d'ajouter au PPI deux opérations :

- **PAP Moulin Brindel** compte-tenu de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Dole pour la réalisation de la passe à poissons « Moulin Brindel » validée par délibération du 6 juin 2023
- **Etudes de confortement des digues domaniales** compte-tenu du projet de convention de transfert des digues domaniales soumis au comité syndical du 11 décembre 2023 (voir partie 4).

Actualisation du PPI pour sa dernière année 2024

Le PPI 2020-2024, mis à jour pour l'année 2024, **est joint en annexe.**

Il comprend une colonne « ajustement de crédits +/- » reflétant le réel des réalisations attendues pour 2024.

Ajout de 2 opérations : moulin Brindel (délégation de maîtrise d'ouvrage ville de Dole), et digues (travaux prévus dans la convention de transfert)

Les propositions d'ajustement sont soumises à l'approbation du comité syndical.

Conformément à l'article 9.3 des statuts du syndicat, relatif aux modalités de vote des appels à cotisation, concernant la contribution pour l'investissement, un Plan Prévisionnel d'Investissement d'une durée de 5 ans est présenté au comité syndical pour validation et réactualisé tous les ans en amont du vote du budget.

Le PPI, tel que présenté en annexe, est établi pour la période de programmation de travaux 2020-2024. Les opérations listées correspondent aux opérations identifiées en 2019 en phase de préparation des évolutions statutaires du syndicat pour l'exercice de la GEMAPI, puis actualisées annuellement au regard des montants réels et des arbitrages du syndicat (planning de réalisation, ajout d'opération dans le cadre de la politique contractuelle de l'Agence de l'Eau).

L'enveloppe globale du PPI actualisée est de 4,39 M€, en accord avec les projections financières ayant servi au calcul des cotisations des adhérents.

Le PPI dans sa version actualisée 2024 constitue un état prévisionnel.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

- **VALIDE** le PPI 2020-2024 tel que présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 26 février 2024,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER